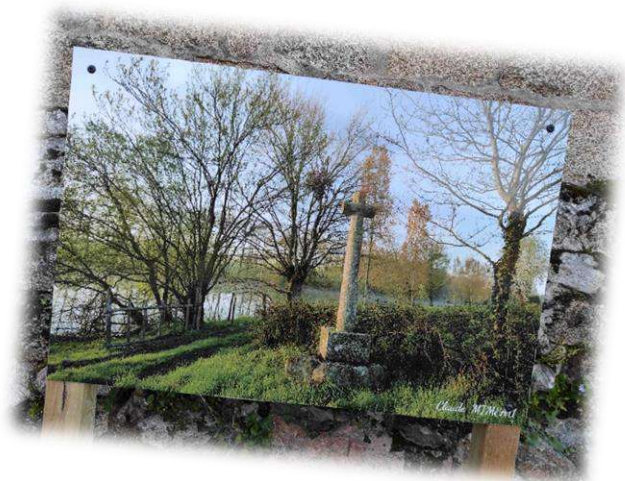


Bulletin Municipal  
2022 n° 51





# Mot du maire

Adillysiennes, Adillysiens,

Après le refus (deux années consécutives) d'obtenir l'aide de l'état pour la réfection de la toiture de notre église, les travaux ont finalement été effectués et les subventions obtenues en cette année 2022.

Notre projet de réfection de la toiture de la salle communale connaissant les mêmes problématiques, à l'unanimité, le Conseil a décidé de reporter ce projet et de solliciter l'Etat à la création de réserves incendies pour 2023.

Cinq hameaux sont pointés, eu égard aux coûts des travaux, nous aviserons et prioriserons si nécessaire.

L'installation de la nouvelle signalétique qui corrige les fautes d'orthographe devrait prendre fin durant le premier trimestre 2023. Nous avons suivi le cadastre, changé les plaques directionnelles et de lieux-dits usées tout en privilégiant une uniformité de couleur.

Face à l'augmentation du coût de l'électricité, le choix de réduire l'amplitude horaire de l'éclairage public a été validé : allumage à 6h30 le matin, extinction à 22h (au lieu de 23h).

De plus, nous profitons des aides du SIEDS et du Département pour installer sur l'ensemble des lampadaires des ampoules LED.

Notre employé communal, Dorian Brochet, en contrat d'intérim de février à juillet a signé une prolongation de septembre à fin novembre. Il ne souhaite pas suivre cette voie de l'emploi territorial ; tout en le déplorant, nous respectons son choix et lui souhaitons un plein épanouissement dans son futur emploi.

A l'heure où ce bulletin s'imprime (début décembre), l'offre d'emploi d'un agent technique pour 21h par semaine reste ouverte.

La Commission Jeunes de notre commune n'est pas restée les bras croisés :

- \* après avoir fait le constat d'un manque de poubelles dans le bourg, quatre exemplaires ont été fabriqués avec l'aide de deux menuisiers adillysiennes, et à base de récupération de bois auprès des habitants. En cherchant bien vous devriez les trouver.

- \* la boîte à livres, installée près des tables de pique-nique, fabriquée par « l'atelier mode d'emploi », (structure d'insertion par l'activité économique du CIAS de Parthenay-Gâtine), a été peinte par cette même Commission Jeunes.

- \* leur prochain projet est de baliser les chemins de randonnées autour de la commune.

C'est aussi « l'atelier mode d'emploi » qui a confectionné les deux cendriers nouvellement installés à la salle communale.

Après avoir subi la covid, l'année 2023 s'annonce comme une année difficile. Le monde qui nous entoure n'est pas des plus réjouissants.

Vos élus communaux, avec les moyens qui sont les leurs, cherchent à préserver et à améliorer le bien commun, bien qui doit faire que nous tous habitons une commune où il fait bon vivre.

Je remercie ceux qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.

L'équipe municipale et son personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2023.

Prenez soin de vous.

Ludovic Hérault.

# Le petit plus du mot du maire

Cette année nous n'aurons pas dans ce bulletin l'article réalisé par Hubert FOUILLET.

Son premier article signé Hachef date de 1996 et portait sur le logis de la Billouère.

C'est à partir de 2005, en compagnie de Jean-Claude HAY, l'ancien instituteur, que ce rendez-vous devient régulier. Au décès de Jean-Claude en 2009, Hubert décide de continuer seul.

De sérieuses recherches dans les archives communales et départementales, du collectage auprès des personnes âgées de la commune, sa mémoire bien sûr, ont été le fondement de l'ensemble de ses écrits.

Hubert nous a raconté la commune, de la salle communale, de l'histoire du bar restaurant en passant par le monument aux morts, l'église, le calvaire etc. Dans le bulletin de l'an dernier, l'électrification du bourg et des hameaux.

Sauf erreur, 18 articles aussi différents les uns des autres, agrémentés à chaque fois par des photos mais plus souvent par des illustrations exécutées de sa main, avec précision et très représentatifs, enrichissent le lecteur sur sa connaissance et la découverte de notre commune.

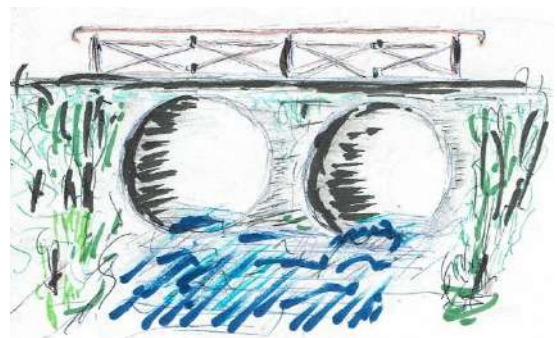
Tes articles vont (me) nous manquer Hubert, je te remercie pour ton implication sans failles à la réussite de notre bulletin communal et à ta volonté farouche de transmettre à la jeune génération la vie passée d'Adilly.



Prends soin de toi.  
Ludovic.

*dessin de 2015*

Tous les articles d'Hubert sont archivés en mairie. Si des jeunes ou moins jeunes lecteurs veulent les découvrir ou redécouvrir, c'est avec plaisir que nous les mettrons à disposition.



*dessins de 2013 et 2020*

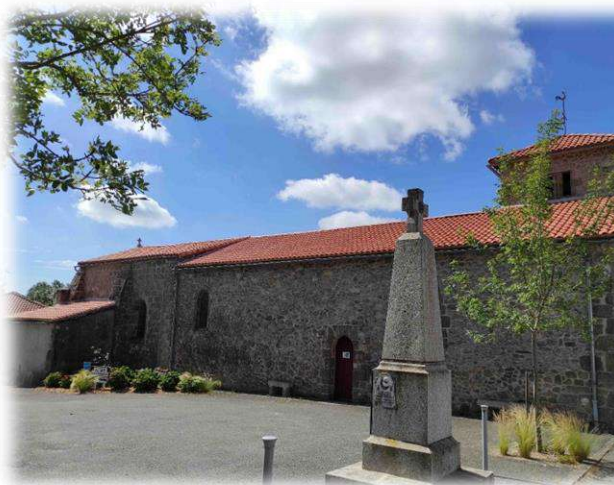
# Réfection de la toiture de l'église

Fin mars 2022, la météo fut plutôt clémente et les travaux tant repoussés ont été réalisés.



Ci-dessous le résumé du financement, la TVA restant à la charge de la municipalité mais avec un retour FCTVA programmé en 2023.

Subvention DETR (Etat)	6 746,00 €
Subvention DSIL (Région)	4 273,00 €
Subvention du département	6 878,77 €
Participation de la commune	<b>4 589,23 €</b>
Coût total HT	22 487,00 €



# Retraite de Daniel

Il n'aurait jamais fait si beau si le pot de retraite de Daniel avait eu lieu au 1<sup>er</sup> décembre 2021 comme initialement prévu. A l'ombre des arbres, les tables sont installées, les discours préparés ou pas.

Il est 19 heures, le quart d'heure gâtinais s'écoule, les invités arrivent et la cérémonie commence.

Ludovic retrace rapidement la carrière de Daniel qui a débuté au sein de la commune exactement le mercredi 2 janvier 1991.



Daniel nous fait sourire en parlant de la salle des fêtes comme de « sa » salle tellement il y a passé du temps à la bichonner.

Rapidement il découvre ses cadeaux et une fleur est remise à son épouse Marie-Christine.

Il faut encore patienter. On réalise quelques photos pour les souvenirs. Avec Ludovic, Francette, « l'ex patronne » pendant 18 ans et les secrétaires présentes, Brigitte, Laurence et Corinne, Véronique et Béatrice se sont excusées.





Et enfin le bon moment attendu de tous !

Le cocktail sans alcool et la marquissette ainsi que les petits fours semblent appréciés.

**Merci Daniel et bonne retraite !**

Du 1<sup>er</sup> février au 5 décembre, Dorian BROCHET, en contrat intérim de 21h, a été notre employé communal. Il a eu le privilège d'étrenner un nouveau tracteur-tondeuse, l'ancien commençait à donner de nombreux signes de fatigue.



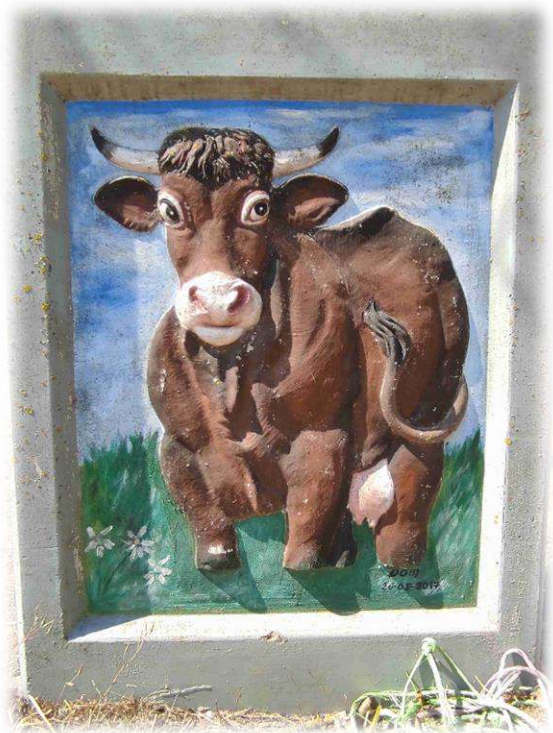
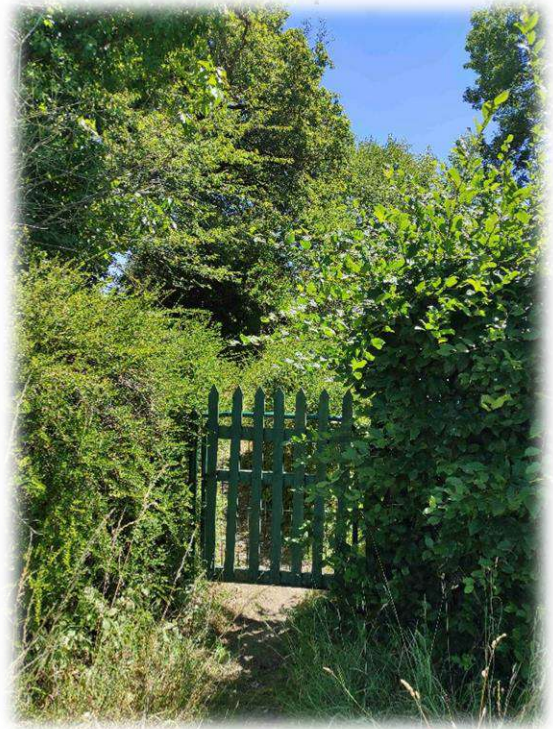
# Jeu – Test

Ces photos ont été prises sur le territoire d'Adilly. A vous de les situer !

Les réponses seront données début février sur le site Internet [cc-parthenay-gatine.fr/adilly](http://cc-parthenay-gatine.fr/adilly)







# Infos pratiques

La prochaine **journée citoyenne** au cours de laquelle des bénévoles ramassent des déchets dans les fossés et sur les bords de route est programmée **samedi 11 mars 2023 à 14 h 30**.



*photo de 2021*

*Nous vous attendons nombreux.*

Voici les **tarifs** pour l'année 2023 pour la location de la **salle des fêtes** :



	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réunion ou vin d'honneur	85 €	145 €
Repas ou Concours de cartes 1 <sup>er</sup> jour de location	150 €	220 €
2 <sup>ème</sup> jour de location	105 €	115 €
Micro	30 €	
Percolateur	15 €	
Nettoyage du sol	80 €	
Caution	200 €	400 €

# Les formalités d'urbanisme

## pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : JANVIER 2022

Plan de zonage d'urbanisme de la commune de Parthenay et de Châtillon-sur-Thouet, 2016

Avant réalisation de tous travaux, il convient de s'assurer de la faisabilité de votre projet et de retirer un dossier de demande de « permis » ou de « déclaration préalable » auprès du service urbanisme de votre Mairie, qui vous accompagnera dans vos démarches. Le délai de traitement du dossier varie de 1 à 5 mois en fonction de la nature des travaux et de leur localisation.

A noter : certains travaux d'entretien et de réparation ordinaire ne sont pas soumis à autorisation. En revanche, certaines démolitions peuvent être soumises à autorisation et nécessiter une demande de « permis de démolir ». Dans tous les cas, renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre Mairie.

## J'envisage de réaliser des travaux

### Quelles sont les formalités ?

#### Légende couleur des formalités

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Pas de formalité

#### Je fais des travaux de peinture



- Ravalement ou peinture de façade
- Peinture des menuiseries extérieures
- Peinture des portails, garde-corps et clôtures
- Réparation ou entretien courant (même dessin, matériaux et couleur)

#### Je remplace ou modifie des ouvertures extérieures



- Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes, ...)
- Création ou modification d'une ouverture (y compris les fenêtres de toit)

#### Je construis une maison ou une dépendance chauffée



- Bâtiment de plus de 20m<sup>2</sup>
  - Bâtiment de 5m<sup>2</sup> à 20m<sup>2</sup>
  - Bâtiment de moins de 5m<sup>2</sup> (sauf exception)\*
- Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

#### J'agrandis où je surélève mon habitation, je crée un nouveau plancher (mezzanine...) ou j'installe une véranda



- Superficie supérieure à 20m<sup>2</sup> voire 40m<sup>2</sup> dans certains cas
  - Superficie inférieure à 20m<sup>2</sup> voire 40m<sup>2</sup> dans certains cas
- Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

#### Je construis un abri de jardin, une pergola, un carport ou une dépendance non chauffée



- De plus de 20m<sup>2</sup> (si autorisé par le Plan local d'urbanisme)
- De 5m<sup>2</sup> à 20m<sup>2</sup> (si autorisé par le PLU)
- De moins de 5m<sup>2</sup> (sauf exception)\*

#### J'aménage mes combles ou un garage sans création de plancher



- J'aménage plus de 5 m<sup>2</sup> de surface de plancher
- J'aménage moins de 5 m<sup>2</sup> de surface de plancher (sauf exception)
- Je pose une fenêtre de toit
- Je crée, modifie ou remplace des menuiseries

#### Je fais des travaux de toiture



- Réfection de la couverture (Tuiles, ardoises, ...)
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Je pose une fenêtre de toit, une cheminée ou des panneaux solaires

#### Je construis ou modifie un mur ou des clôtures



- Une clôture en limite de propriété ou non
- Mur de plus de 2m de hauteur
- Une clôture agricole

#### J'installe une piscine fixe : enterrée, semi-terrestre ou hors-sol



- Superficie de plus de 100m<sup>2</sup>
- Superficie entre 10m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup> avec un abri fixe ou mobile, d'une hauteur de plus de 1,80m
- Superficie entre 10m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup> non couverte ou avec un abri modulable d'une hauteur de moins de 1,80m (sauf exception\*)
- Superficie de moins de 10m<sup>2</sup> (sauf exception\*)

#### J'installe une piscine hors-sol gonflable ou en kit



- Superficie de plus de 10m<sup>2</sup> installée plus de 3 mois
- Superficie de plus de 10m<sup>2</sup> installée moins de 3 mois (sauf exception\*)
- Superficie de moins de 10m<sup>2</sup> (sauf exception\*)

#### J'installe une serre ou un châssis dans mon jardin



- De plus de 4m de hauteur ou plus de 2000m<sup>2</sup>
- D'une hauteur entre 1,80m et 4m
- D'une hauteur de moins de 1,80m (sauf exception\*)

#### J'installe de manière durable un accessoire en façade ou en toiture



- Une pompe à chaleur (ou un climatiseur)
- Une antenne parabolique ou hertzienne
- Un store fixe ou une marquise
- Une sortie de gaine (cheminée, ventilation, ...)
- Un câblage technique (gaz, électrique, ...)
- Des garde-corps ou murs couverts
- Une isolation ou des panneaux solaires
- Une caméra de vidéosurveillance
- Un interphone
- Une boîte aux lettres
- Des luminaires

#### Je fais des travaux extérieurs dans le secteur sauvegardé (site patrimonial remarquable)

- Je veux modifier ou supprimer un élément d'architecture ou de décoration (plancher, murs, plafonds, moulures, cheminée, escalier, etc)
- Je veux réaménager ou améliorer le confort de ma maison (par création ou suppression de cloison, salle d'eau, toilettes, cuisine aménagée, chauffage, etc)

\* Si votre propriété est située en « secteur sauvegardé » à Parthenay et Châtillon-sur-Thouet, renseignez-vous auprès du service urbanisme, car les règles peuvent être différentes. Il en est de même si votre projet implique une modification des structures porteuses du bâtiment.

# TOUS FIBRÉS

## en Deux-Sèvres

D'ici à 2025

# Préparez le terrain !



très haut débit  
DEUX-SÈVRES

**Une question  
contactez le**

05 49 06 63 83

[deux-sevres-numerique.fr](http://deux-sevres-numerique.fr)

# La fibre arrive chez vous préparez le terrain !



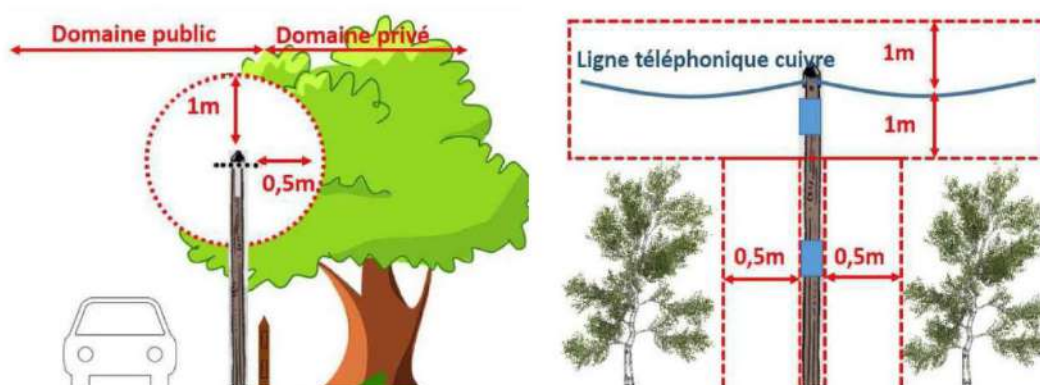
**Le Très Haut Débit arrive prochainement dans la Gâtine et l'ensemble des logements est destiné à être éligible au raccordement à la fibre optique.**

**Pour que les travaux de tirage des câbles puissent se faire rapidement, un élagage peut être nécessaire et cette démarche vous incombe.**

En effet, le déploiement de la fibre optique nécessite une intervention sur les lignes aériennes existantes (poteaux téléphoniques...) et un élagage de la végétation doit être effectué en amont par les propriétaires.

Pour ne pas bloquer votre accès à la fibre, l'élagage doit respecter une distance minimale d'un mètre en hauteur et de 50 cm en largeur de part et d'autre du poteau et des câbles.

En cas d'obstruction le déploiement de la fibre sera bloqué et les logements ne pourront pas faire l'objet de raccordement.



# Opération argent de poche pour les jeunes

Déjà employés l'année dernière, Adélaïde et Simon ont repris leur job avec plaisir et enthousiasme. S'est rajoutée aux vacances de la Toussaint Manon, tout juste âgée de 16 ans.

Nos jeunes de 15 ans attendent avec impatience l'année prochaine pour intégrer le dispositif. Ils pourront également faire une demande pour intervenir aussi dans un service de la CCPG.



# Course cycliste

Nous sommes le 15 juillet.

Il est l'heure de la sieste et tout d'un coup, on entend les sirènes dans le bourg.

En fait, il s'agit de la caravane précédant le Tour Cycliste 79. Sauf qu'elle est en avance, tant pis ...

Six premiers vélos arrivent enfin de Saint Aubin le Cloud précédant le peloton.



La traversée du bourg est rapide mais très colorée et les cyclistes prennent la direction de Saint Germain jusqu'à une arrivée à Secondigny.



# La Commission Jeunesse d'Adilly

Toujours avec l'aide des élus, nous avons pu poursuivre nos projets au cours de cette année.

C'est ainsi que 4 poubelles ont vu le jour.



Nous étions une quinzaine à participer



entre les vacances de Pâques et celles de la Toussaint.



La Mairie a aussi investi dans une boîte à livres que nous avons peinte. Vous y trouverez l'étage du bas pour les enfants et celui du haut pour les adultes/adolescents.



Les 4 sont réparties dans la commune, nous comptons sur vous pour les utiliser à bon escient !



Nous avons eu la chance de pouvoir présenter notre travail lors d'une journée citoyenne organisée par la CCPG.

Une dizaine d'entre nous étaient présents.



Nous avons pris la parole chacun notre tour devant des jeunes venant d'autres communes, les élus de la CCPG et de la région.

Notre travail a été récompensé par un César citoyen : « le César Tortue Ninjas », dont nous sommes très fiers.

La commission Jeunesse.



# Comité des fêtes de La Bie



Le comité des fêtes de la Bie regroupe les communes d'Adilly, Fénerly et St Germain de Longue Chaume et organise chaque année la fête du 14 juillet.

En cette année 2022 la commune de St Germain accueillait les 204 convives sous le signe des Antilles.

Le repas confectionné par le nouveau restaurateur local « le coup de fourchette » se composait en apéritif : boudin et son melon, en plat : rougail saucisse et riz, duo de fromages et pour finir une salade de fruits arrosée avec modération de rhum Antillais.



Le punch servi en apéro a semblé satisfaire l'ensemble des personnes présentes.



La chaleur accablante appropriée au thème, a poussé certains à se réfugier à l'intérieur de la salle communale.



En plus des activités traditionnelles, pétanque, structures de jeux gonflables pour jeunes et moins jeunes, cette année un baby-foot humain a vu un match mémorable se dérouler à guichets fermés entre les anciens de l'APE et les anciens du foyer des jeunes de St Germain. Nous ne communiquerons pas le nom des gagnants souhaitant préserver la dignité des perdants.



La soirée s'est terminée par un apéritif et le traditionnel barbecue. Le groupe local les « BLACK SHEEP » a animé cette belle fin de journée.

# A I S L

## Association Intercommunale Sports Loisirs

Une année 2021-2022 perturbée par le Covid : masques, distances... Mais nous avons eu un printemps 2022 ensoleillé qui nous a permis de faire notre activité en plein air à Adilly.

Nous bénéficions toujours de la présence de Morgan du GESA (Groupement d'Employeurs Sport et Animation 79). Un groupement qui s'est beaucoup développé depuis 5 ans passant de 5 à 35 salariés, accompagnant des structures associatives, sportives ou autres. Nous adhérons aussi à la Gym volontaire des Deux Sèvres.

Nous avons la chance de bénéficier de la mise à disposition gracieusement des salles communales d'Adilly et Saint Germain, celles de Féneroy et Amailloux étant trop petites. Merci aussi à nos quatre communes de nous accompagner financièrement nous permettant de ramener le coût d'adhésion cette année à 70 euros pour 30 séances.

2022-2023 repart très bien avec 27 adhésions, un groupe important, nous sommes rarement au complet mais si nous voulons développer notre activité et recruter, il nous faudra faire deux groupes. Si nous voulons continuer à créer ce lien et accepter d'autres adhérents, il nous faudra y réfléchir car des demandes existent pour de jeunes mamans à qui l'heure convient.

Morgan nous accompagne super bien et est apprécié de tout le groupe de 50 à 85 ans !

Nous vous invitons à venir découvrir notre activité à la salle de Saint Germain le vendredi matin à 9 h 30 jusqu'au 3 février inclus, ensuite à Adilly, sauf pendant les vacances scolaires.



Bonne année 2023 à tous en espérant vous compter parmi nous très bientôt.

Le président Jean-Michel Lumineau



## AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES ADILLY – CLESSE – FENERY – ST GERMAIN (Siège social : mairie de CLESSE 79350)

### Donner son sang : un geste simple



J'arrive



Je m'inscris



Je complète  
le questionnaire



Je donne



Je me restaure



En toute  
convivialité

Voici les dates des **collectes 2023**  
organisées à CLESSE de 16 h à 19 h :

**Mardi 17 janvier 2023**

**Vendredi 30 juin 2023**

**Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023**

**Vendredi 22 décembre 2023**

DON DE SANG  
**EN 1H**  
*J'ai sauvé*  
**3 VIES**  
et **VOUS ?**  
qu'attendez-vous ?



La demande en plasma reste aussi très forte : contactez Jean-Claude GINGREAU  
au 05 49 70 03 65 ou 06 74 39 69 53 ou [jean-claude.gingreau@orange.fr](mailto:jean-claude.gingreau@orange.fr)

Pour tout autre renseignement vous pouvez aussi joindre notre président  
Christian SOULARD au 05.49.72.11.30 ou par mail : [christiansoulard79@sfr.fr](mailto:christiansoulard79@sfr.fr)

# CUMA

La CUMA d'Adilly regroupe environ une quarantaine d'adhérents.

Le bureau est toujours constitué de :

Mr AUDEBRAND Richard	Co-Président
Mr VOUHE Corentin	Co-Président
Mr LUMINEAU Fabien	Trésorier
Mr LUMINEAU Yohann	Secrétaire

En 2022, suite à la retraite de Daniel MIGEON, l'agent communal d'Adilly depuis de nombreuses années, la CUMA a décidé de continuer de débroussailler les chemins et routes communaux avec son matériel et Richard AUDEBRAND comme chauffeur. Ceci nous permet d'avoir toujours un prix attractif pour le tracteur et le matériel de la CUMA.

Les principales activités réalisées en 2022 sont :

Faucheuses	315 ha
Enrubanneuse	1930 bottes
Bennes	11975 kms
Plateaux à paille	14135 kms
Round baller	6590 bottes
Tracteur	490 heures

Les agriculteurs.



# Le Club des Amis



Le Club des Amis d'Adilly compte 18 adhérents.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 6 janvier 2022 suivie de la galette des rois.

Le bureau reste le même :

Président : **Michel BATONNEAU**

Vice-président : **Louis-Marie LUMINEAU**

Secrétaire : **Raymond GAILLARD**

Trésorière : **Viviane BATONNEAU**



## Bilan 2022

**3 mars** : tourtisseries

**31 mars** : repas jambon à l'os

**23 juin** : repas entre adhérents

**27 octobre** : pot au feu

**22 décembre** : bûche de Noël

## A venir

**5 janvier 2023**

Assemblée générale  
avec la galette des rois

**Avis à ceux qui voudraient  
venir nous rejoindre,  
ils seront les bienvenus.**



## La chorale La Bie qui chante



C'est avec plaisir que nous avons repris nos répétitions de chorale en septembre. Notre groupe s'est renforcé de quelques chanteurs et c'est avec 19 choristes que nous nous retrouvons le lundi de 20h30 à 22h à Saint Germain de longue Chaume, toujours dirigé par Camille Belliard fidèle au poste de chef de chœur

Nous remercions la commune de Saint Germain qui met à notre disposition une salle de l'école qu'ils ont rénovée et que nous devrions occuper d'ici la fin de l'année.

Nous avons débuté la saison le 4 septembre à Moutiers sous Argenton pour la journée de l'orgue.



Différentes prestations sont en cours d'être validées, l'information sera publiée au moment venu. Pour ceux qui veulent nous rejoindre, n'hésitez pas, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons et tout ceci dans la bonne humeur. Tel : 06 06 48 36 57.

Nous remercions les communes d'Adilly, Amailloux, Fénerly et Saint Germain de leurs soutiens et nous vous attendons lors de nos manifestations

La présidente Monique Marilleau

# Ecole Le Chêne de La Bie

L'école du Chêne-de-la-Bie, regroupement pédagogique des trois communes de Fénerly, Saint-Germain-de-Longue-Chaume et d'Adilly, accueille cette année 70 élèves de la Petite Section au CM2 (chiffre en légère hausse par rapport à l'année dernière).

L'équipe pédagogique est composée de Marie VINCENT (maternelle), Morgane DELSALLE (CP-CE1), Marion JACQUET (CE2-CM1-CM2 et directrice de l'école), de Claudie JUNEAU et Maïté CRISCENZO (ATSEM) et de Valérie QUINTARD et Cécile BEAURIN (AESH).

L'année 2021-2022, qui était placée sous le signe du voyage autour du monde, a permis aux élèves du CP au CM2 de s'essayer au steel drum au cours des 6 séances proposées par la MPT de Saint-Aubin-le-Cloud et qui se sont clôturées par un concert dans la cour de l'école.

Pour Noël, les élèves ont assisté au spectacle « Le voyage de Lulu » et ont pu rencontrer le Père Noël lors du marché de Noël organisé par l'APE.

L'école a également pu assister à une représentation de Jazz manouche proposée par le CARUG.

La Fédération de chasse a permis aux élèves de découvrir la faune et la flore locale. Les élèves de maternelle au CE2 ont pu observer et réaliser des empreintes d'animaux et les CM ont fabriqué un hôtel à insectes installé dans le jardin de l'école.

Au cours de l'année, les 27 élèves de maternelle ont bénéficié de séances autour de la biodiversité dispensées par Quentin (service civique rattaché à la MPT de Saint-Aubin-le-Cloud) et ont réalisé un herbier qui a ensuite été échangé avec celui de l'école maternelle de Saint-Aubin-le-Cloud.

Une intervenante est venue dans la classe de maternelle afin de leur faire découvrir l'univers du Tapis à histoires.

Les 25 élèves de CE2-CM1-CM2 ont eu une intervention d'un capitaine de corvette de la Marine Nationale afin d'échanger sur le thème de la préservation de la nature.

Les 15 élèves de CP-CE1 se sont rendus à deux reprises au cinéma Le Foyer pour visionner des films dans le cadre de l'action « École et cinéma ».

En mai, les élèves du CP au CM2 ont pu découvrir un habitat étranger : la yourte, et ont pu s'initier à la fabrication d'une mini-yourte et la visite d'un atelier de fabrication de yourtes.

La cantine de l'école, gérée par le SIVU, s'est également associée à l'école dans son voyage autour du monde et a proposé des menus mensuels respectant le thème de l'école.

L'année scolaire s'est clôturée par la découverte des animaux du monde lors d'une visite du zoo de Doué-la-Fontaine et par une matinée de franches rigolades au cours de laquelle les élèves des trois classes ont été réunis pour un Koh Lanta riche en activités physiques, artistiques et logiques. L'école a également célébré les 30 ans du RPI en plantant un chêne.

Pour cette nouvelle année, les élèves découvriront l'art sous toutes ses formes : réalisation d'une fresque, projet danse, école et cinéma, correspondance avec un auteur...







Ils étaient nombreux, jeunes et plus anciens, à avoir bravé la pluie pour venir célébrer ensemble les 30 ans de l'école du « Chêne de la Bie », issue du regroupement des écoles des 3 communes.

Le S.L.V.U. des communes d'Adilly, de Saintr Germain et de Fénerly vous prie de bien vouloir honorer de votre présence l'inauguration du regroupement scolaire

Les Enseignants le Personnel et l'Amicale Laïque du Chêne de la Bie

*Le Chêne de la Bie*

le samedi 7 décembre à 10 h 30 à Fénerly.

et ont le plaisir de vous compter au vin d'honneur qui clôturera la cérémonie.



Un peu de nostalgie, mais surtout le plaisir de se retrouver et de partager tant de souvenirs...

© Photo NR, Maxime Chataigner

Les enfants (aidés par des élus !) ont planté un chêne, symbole de leur école.

© Photo NR, Maxime Chataigner



*Merci à tous d'avoir répondu présents ! On se donne rendez-vous dans 10 ans ?*

# SIVU ADILLY FENERY ST GERMAIN

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) ADILLY FENERY ST. GERMAIN gère la cantine et le transport scolaire. Le comité syndical se compose de 6 membres titulaires et de 3 membres suppléants. Ces délégués sont issus des conseils municipaux des communes adhérentes. Les élections municipales de mars 2020 et l'installation des conseils municipaux de mai ont renouvelé la composition du comité syndical.

## Composition du Comité Syndical du SIVU

Charlotte THORE, Conseillère municipale de ST GERMAIN DE LONGUE CHAUME, membre titulaire, Présidente

Céline MARILLEAU, Conseillère municipale de FENERY, membre titulaire, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Ludovic HERAULT, Maire d'ADILLY, membre titulaire, 2<sup>ème</sup> vice-président

Fanny CHAUSSERAY, Conseillère municipale d'ADILLY, membre titulaire

Alexandre MARTIN, Maire de FENERY, membre titulaire,

Arnaud TOURNIER, Adjoint de ST. GERMAIN DE LONGUE CHAUME, membre titulaire

Patricia BERTIN, Conseillère municipale d'ADILLY, membre suppléante

Charleen FAUCHER, Conseillère municipale de FENERY, membre suppléante

Bernard MIMEAU, Maire de ST GERMAIN DE LONGUE CHAUME, membre suppléant.

La participation des communes aux charges du syndicat est calculée selon le prorata du nombre d'élèves accueillis par l'école. L'effectif total au 1<sup>er</sup> septembre 2022 est de 70 élèves :

12 élèves pour ADILLY ; 29 élèves pour ST. GERMAIN DE LONGUE CHAUME ;

24 élèves pour FENERY ; 5 élèves hors communes.

La participation globale des communes au fonctionnement du SIVU pour l'année 2022 est de 41 154.24 €.

## Cantine :

Tarif : 2,80 euros pour les élèves, 4,00 euros pour les adultes.

La Communauté de Communes PARTHENAY-GATINE met à la disposition des familles l'utilisation de la carte CVQ pour la facturation de la cantine. Les familles alimentent, soit sur le portail numérique de la Communauté de Communes de PARTHENAY, soit à la mairie de FENERY, un compte « restauration scolaire ».

Les repas sont cuisinés sur place par les agents, avec un maximum de produits locaux, frais et bio. Le comité syndical s'attache à atteindre les objectifs prévus par la loi EGALIM, notamment, 50% de produits de qualité et durables, avec au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

## Transport scolaire :

La Région Nouvelle Aquitaine organise et régleme le transport scolaire.

Le SIVU a signé avec la Région Nouvelle Aquitaine une convention définissant les modalités de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

Les inscriptions à ce service se font

soit directement à la Région Nouvelle Aquitaine via le module d'inscription et de paiement en ligne accessible sur le site [www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr)

soit auprès des mairies où il est possible de retirer les imprimés « papier » d'inscription.

La tarification scolaire, harmonisée à l'échelle de la Région Nouvelle Aquitaine, prend en compte le quotient familial dans le calcul de la part familiale. Le SIVU ADILLY FENERY ST GERMAIN prend en charge 50% de la part restant due par les familles.

Le comité syndical remercie vivement Lydie AUBRIT, secrétaire du SIVU depuis sa création, qui fait valoir son droit à la retraite en cette fin d'année 2022. Elle nous a été précieuse pendant toutes ces années et nous lui souhaitons le meilleur dans cette nouvelle vie.

Une page se tourne, nous accueillons pour la remplacer Nelly GIRAULT, à qui nous souhaitons la bienvenue.

# APE du Chêne de La Bie



APE du chêne de la bie

## Bilan 2021/2022 :

Budget alloué pour les projets pédagogiques 2021/2022 :	<b>8 278,00€</b>
Subvention CCPG (30€ par enfant) :	<b>1 920,00€</b>
Subvention Département	<b>600,00€</b>
Montant financé par l'association des parents d'élèves :	<b>5758,00€</b>

Pour l'année 2021/2022, les actions menées par l'APE ont rapporté 3989,00€ et nous absorbons donc le déficit de 1769,00€

**Projet financer au cours de l'année :** Zoo de Doué la Fontaine, Spectacle de Noël, Hotte du père Noël, prix des incorruptibles, Découverte des instruments du monde, Séances de cinéma, Tapis à histoire, Habitat du monde, Atelier nature et Séances de Steel Drum.

## Composition du bureau et membres actifs :

**Présidente :** Laëtitia ROUSSELIN  
**Trésorière :** Charlotte THORE  
**Secrétaire :** Maggy LETOURNEUR  
**Secrétaire suppléante :** Emilie BOYE

Marine ABOUKIR, Elise ALBERT, Alissia BOULENOUAR, Margaux BOXOEN, Mélina BRUNET, Julie BUCZAK, Fanny CHAUSSERAY, Tony DIEUMEGARD, Anthony DOUX, Mylène GIRARDEAU, Christelle LANDAIS, Mathieu LIEGE, Laëtitia MASSE, Leila PAPOT, Aurélie ROY, Lucile SAVIGNY

## Agenda des manifestations :

**Vide ta chambre :** Dimanche 9 octobre à Fénerly  
**Marché de Noël et des producteurs :** Vendredi 2 décembre à Adilly  
**Vente de plants, fleurs et aromatiques :** 1<sup>er</sup> Mai 2023 lors du vide grenier des P'tits Teufs  
**Opération ticket de caisse (Hyper U, Leclerc) :** Du 21 novembre 2022 au 21 janvier 2023  
**Opération ticket de caisse (Joué club) :** Du 01 octobre au 31 décembre  
**Fête des écoles :** 24 juin 2023 à Fénerly

**Projets en étude :** Loto, randonnée, concours de pétanque...

**Dans l'année auront lieu différentes ventes :** Photos de classes, Pizzas, Food truck, Sapins de Noël, Brioches, Bières & saucissons, Gâteaux Saint Michel...

## Effectif et répartition des classes :

**MATERNELLE :** 7 PS, 12 MS, 6 GS soit 25 enfants  
**CP/CE1 :** 10 CP, 11 CE1 soit 21 enfants  
**CE2/CM1/CM2 :** 7 CE2, 6 CM1, 11 CM2 soit 24 enfants

Pour un total de 70 enfants



APE.DU.CHENE.DE.LA.BIE

[apeduchenedelabie@gmail.com](mailto:apeduchenedelabie@gmail.com)

**N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux**





Cette association compte aujourd'hui **44 adhérents**, elle a pour but de rassembler et d'animer les communes d'Adilly, de Fénerly et de Saint Germain De Longue Chaume à travers divers événements. **Le bureau actuel se compose de :**

- Thomas BONNIN (Co-président) ;
- Etienne PICHOT (Co-président) ;
- Aline BERTIN (Trésorière) ;
- Pierre MIMÉAU (Trésorier adjoint) ;
- Noémie COUDREAU (Secrétaire) ;
- Perrine DORET (Secrétaire adjointe).

En raison des circonstances sanitaires difficiles en ce début d'année, nous n'avons pu organiser notre soirée concert « **Saint Patrick** » qui était prévue le **19 Mars 2022**.

Le vendredi 14 octobre 2022 a eu lieu notre concours de palets vendéens à la salle des fêtes de Saint Germain De Longue Chaume. Nous remercions les 30 doublettes ainsi que les supporters d'avoir participé à cet événement.



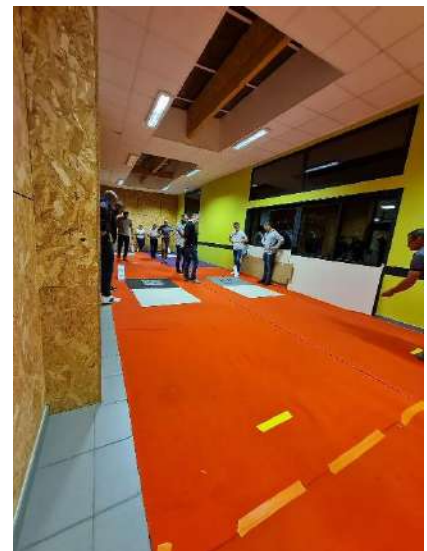
Comme vous avez pu le constater sur le bulletin municipal de l'an dernier, nous avons prévu de faire un cabaret les **18, 19 et 20 novembre 2022**. Nous avons pris la décision de déplacer cet événement en ce début d'année 2023.

#### **Coup de projecteur sur les événements à venir :**

**Le samedi 21 Janvier 2023 :** « SOIREE JEUX » à la salle des fêtes d'Adilly ;

**Les vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 Février 2023 :**  
« SOIREE CABARET » à la salle des fêtes de Saint Germain de Longue Chaume.

N'hésitez pas à nous suivre sur notre page **Facebook « La Bie D'houille »** ou à nous contacter par mail à « **labiedhouille@gmail.com** »



*L'ensemble des membres de l'association « La Bie D'houille » tient à remercier les municipalités d'Adilly, de Fénerly et de Saint Germain de Longue Chaume pour leur aide et leur accompagnement. Un grand **MERCI** également à nos sponsors pour leur soutien et leur générosité ainsi qu'au public pour sa fidélité et sa participation.*

**Nous vous souhaitons, à toutes et tous, de très belles fêtes de fin d'année et une année 2023 pleine de bonheur ! Et bien évidemment...la santé !**

# Projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Depuis l'obtention de l'avis d'opportunité favorable à la création du PNR en 2019, le Pays de Gâtine a lancé l'élaboration de la Charte. C'est un contrat entre l'ensemble des acteurs d'un territoire qui recouvre 84 communes. La Charte est valable 15 ans et se décline en un ensemble d'objectifs précis et spatialisés afin de répondre aux enjeux du territoire dans le cadre des missions attribuées aux PNR, à savoir : la protection du patrimoine naturel et historique, la participation à la qualité de la vie locale, l'encouragement des activités économiques et l'innovation. La Charte du futur PNR sera structurée autour des 4 axes suivants :

**Axe 1** : La Gâtine en héritage,

*Des patrimoines, milieux et paysages aux qualités préservées.*

**Axe 2** : La Gâtine en partage,

*Une diversité de ressources durablement valorisée.*

**Axe 3** : La Gâtine en mouvement,

*Un territoire dynamique, en transition, « benaise » et ouvert.*

**Axe fédérateur** : La Gâtine mobilisée,

*Des acteurs sensibilisés, engagés et innovants.*



Cette stratégie sera complétée par un ensemble d'orientations et de dispositions issues des temps de concertation avec les futures signataires de la Charte, les élus et les partenaires du Pays de Gâtine. La première version de la Charte sera rendue publique courant 2023 avec pour objectif le label PNR en 2026.

2022 marque la fin d'un projet de trois ans visant à mieux connaître la biodiversité en Gâtine via la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Portée par le Pays de Gâtine, et financée par l'Office Français de la Biodiversité, cette démarche appelée localement **Nature (extra)ordinaire de Gâtine**, a permis un partenariat inédit entre le Pays et trois acteurs locaux : le **Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres** et **Deux-Sèvres Nature Environnement** et le **CPIE de Gâtine poitevine**. Afin de vous prouver que la Gâtine renferme des richesses (extra)ordinaires plusieurs outils ont été créés et sont à retrouver soit sur le site Internet du Pays de Gâtine (film, données cartographiées, synthèse illustrée) ou lors d'événements en Gâtine via une exposition itinérante, et même un Escape Game qui vous invitera à « percer le mystère du bocage »...



24h de la Nature – Village de Lamairé - juin 2022

## Invitation : un spectacle GRAND FORMAT à découvrir en famille

Le Projet de PNR vous donne rendez-vous **le 13 mai 2023** à Parthenay, dans le cadre du Festival Ah ? pour le spectacle « La cabane à plume(s) » de la Compagnie l'Homme debout. Ce spectacle a fait l'objet de plusieurs résidences en Gâtine, avec les habitants et les scolaires, pour créer la marionnette géante en osier ou pour construire « la cabane de Gâtine ». Depuis quelques mois, cette cabane, en quatre morceaux, se promène aux quatre coins du territoire, chacune de ses fenêtres offrant un observatoire original sur les paysages de Gâtine. N'hésitez pas à partir à sa recherche et à revivre vos souvenirs de cabane pour patienter jusqu'à la découverte de l'histoire de « La cabanes à plume(s) » au printemps prochain. (plus d'infos : [ahsaisonfestival.com](http://ahsaisonfestival.com))

**Renseignements** : Pays de Gâtine : 05 49 64 25 49 - [pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)

**Plus d'informations** sur le site du Pays de Gâtine rubrique « Le projet de PNR » et sur la page Facebook « Projet de PNR de Gâtine poitevine ».

# Etat Civil

## Naissances :

**26 juin 2022** : Loris SALVADO

## Parrainage Civil :

**25 septembre 2022** : Lotte VOUHE



## Mariages – Pacs :

**19 septembre 2022** : Marion ROUX et Sylvain AUGEREAU

**29 septembre 2022** : Françoise PEQUIN et Jean-Michel NAILLON



## Décès :

**19 mars 2022** : Jean FOUILLET

**15 septembre 2022** : Rolande TROLLIET







**Ouverture de la mairie :**  
**lundi de 9 h à 13 h**  
**jeudi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h**

**05 49 70 07 45**

**[mairie-adilly@cc-parthenay-gatine.fr](mailto:mairie-adilly@cc-parthenay-gatine.fr)**

